

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02672

Numéro SIREN : 752 627 794

Nom ou dénomination : A Portuguesa

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 10541



n° de
dépôt

10541



2012 B02672
n° de
gestion

2024

24069791

n° de
chrono

SARL A PORTUGUESA

**BILAN
ANNEXES
LIASSE FISCALE**

DOSSIER

SARL A PORTUGUESA

**84 AV MAURICE BERTAUX
78500 SARTROUVILLE**

**EXERCICE SOCIAL
Du 01 Juin 2022 au 31 Mai 2023**

Handwritten signature or stamp, possibly reading "H. BERTAUX" or similar.

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		84 AVENUE MAURICE BERTEAUX		78500 SARTROUVILLE	
SIRET		7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 05 2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	26 749 26 277 472
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	39 429 34 817 4 612
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	83 735 83 661 74
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (III)		BJ	149 912 BK	144 754	5 158
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	40 541 BM	40 541
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	20 699 20 699
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	197 458 197 458	
Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI	133 133	
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)		CJ	259 830 CK	259 830
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	409 742 1A	144 754
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **A PORTUGUESA SARTROUVILLE**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions	472	737
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 612	5 363
		Autres immobilisations corporelles	74	518
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
	Autres immobilisations financières			
TOTAL (II)			5 158	6 617
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	40 541	18 965
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés		
		Autres créances	20 699	15 732
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	1 000	1 000
		Disponibilités	197 458	241 382
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	133	546
TOTAL (III)		259 830	277 625	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		264 988	284 242	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000.)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	192 865	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(29 262)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	203 602	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	4 720
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	17 782	
	Dettes fiscales et sociales			DY	38 883	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	61 385		
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	264 988		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	61 385
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **A PORTUGUESA SARTROUVILLE**

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	192 865	173 034
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(29 262)	19 831
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	203 602	232 865
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers	4 720	2 100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 782	21 955
	Dettes fiscales et sociales	38 883	27 322
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	61 385	51 377
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	264 988	284 242
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	61 385	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *	
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue	{	Biens *	FD	591 865	FE		FF	591 865
			Services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	591 865	FK		FL	591 865
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	963
	Autres produits (1) (11)							FQ	69
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)								FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	42 802
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	186 953
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	(21 576)
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *							FW	107 173
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	4 274
	Salaires et traitements *							FY	227 541
	Charges sociales (10)							FZ	71 441
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *				GA	2 920
				- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)							GE	1 821
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)								GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	(30 451)
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)								GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	114
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)								GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(114)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	(30 566)

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **A PORTUGUESA SARTROUVILLE**

			Exercice N	Exercice N -1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens	591 865	587 161	
		services			
	Chiffres d'affaires nets		591 865	587 161	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		963	7 457	
	Autres produits (1) (11)		69		
Total des produits d'exploitation (2) (I)		592 898	594 619		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		42 802	34 697	
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		186 953	183 850	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(21 576)	910	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		107 173	95 826	
	Impôts, taxes et versements assimilés		4 274	4 058	
	Salaires et traitements		227 541	192 565	
	Charges sociales (10)		71 441	52 998	
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	2 920	5 126
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			
	Autres charges (12)		1 821	1 259	
Total des charges d'exploitation (4) (II)		623 349	571 288		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(30 451)	23 331	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)		114		
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)		114		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			(114)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			(30 566)	23 331	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 303
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 303
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 303
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	594 201
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	623 463
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(29 262)
REMOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	10 214
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	963
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **A PORTUGUESA SARTROUVILLE**

		Exercice N	Exercice N -1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 303	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	1 303	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		1 303	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			3 500
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		594 201	594 619
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		623 463	574 788
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		(29 262)	19 831
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	10 214	10 214
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges	963	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

SARL A PORTUGUESA

SARTROUVILLE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/05/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION

		N	N-1
Production vendue : SERVICES		591 865,36	
7011000 Ventes de produits 5,5%	150 381,22		179 108,95
7014000 Ventes de produits 10%	431 211,82		401 480,93
7015000 Ventes de produits 20%	10 272,32		6 571,50
Production stockéze		0,00	
740000 Subventions d'exploitation	0,00		0,00
740100 Autres Subvebtions	0,00		0,00
740200 Credit CICE	0,00		0,00
Autres Produits		2 335,62	
758000 Produits divers de gestion	69,14		0,00
775000 Produits des cessions actif	0,00		0,00
791000 Transfert charges exploitation	963,08		7 457,20
778800 Produits exceptionnels	1 303,40		0,00
		594 200,98	594 618,58

CHARGES D'EXPLOITATION

601001 Achats de boulangerie		21 161,36	22 795,02
601002 Achat patisserie		56 979,03	49 754,22
601200 Achat merchandise Portugal		102 562,15	99 212,07
Autres achats et Charges Externes		134 649,33	
602600 Emballages	6 425,75		12 088,55
603100 VARIATION STOCK	-21 575,82		910,00
606110 GAZ VISEO	444,33		260,00
606120 GASOIL	3 130,93		2 157,95
606140 E D F	15 299,78		11 627,56
606150 EAU	1 373,78		1 782,51
606180 FOURNITURES BUREAU	1 460,31		954,54
606300 PRODUIT ENTRETIEN	2 207,60		1 924,14
606350 PETITS OUTILLAGES	3 054,61		5 381,68
606370 VETEMENTS DE TRAVAIL	6,96		1 566,50
607001 ACHAT REVENT 5,5%	19 189,09		18 626,02
607002 ACHAT REVENT 20%	16 312,90		16 071,22
607200 ACHAT MERCANDISE Portugal	7 299,63		0,00
609100 REMISES ET RISTOURNES	-175,00		0,00
612202 LEASING BMW	10 213,92		10 213,92
613100 LOCATIONS DIVERS	10,44		0,00
613210 LOYER LOCAL	24 000,00		24 000,00
613220 LOCATION INGENICO-CB	0,00		217,74
613230 LOYER NATIXIS MACHINE CB	0,00		250,00
613240 CONTRAT SAV JDC	23,19		0,00
613520 LOCAT MACHINE GRENKE	218,00		0,00
614100 CHARGES LOCATIVES	0,00		562,37

615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 013,91	0,00
615010 ENTRETIEN VEHICULE	491,75	332,56
615020 ENTRETIEN MATERIEL ATLANCE	350,00	0,00
615030 ENTRETIEN MATERIEL	2 390,25	580,14
615040 DECORATION	156,60	458,13
615100 ENTRETIEN ET REPARATIONS	7 541,18	3 808,28
615200 DESINFECTISATION	2 856,85	2 472,47
616120 ACM IARD MULTIPRO	378,56	209,16
616300 AXA - AUTO	1 105,15	0,00
616400 ASS MULTIRISQ PRO CIC	2 012,36	1 994,26
616500 ASSURANCE PORTABLE	194,87	164,89
616600 ASSURANCE IARD SA	0,00	891,16
622600 HONORAIRES COMPTABLE	7 750,00	6 020,00
622610 HONORAIRES AVOCAT	4 708,33	4 000,00
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	529,47	614,82
623100 PUBLICITE	90,40	852,40
623800 POURBOIRS ET DON	70,00	0,00
623400 CADEAUX	0,00	27,49
624100 TRANSPORT SUR ACHATS	2 218,80	1 050,00
625100 FRAIS DEPLACEMENT	3 654,12	4 575,39
625700 RESTAURANT	195,11	0,00
626100 FRAIS POSTAUX	48,47	5,75
626200 TELEPHONE	1 840,56	1 585,91
627000 SERVICES BANCAIRES	544,18	0,00
627100 COMMISSIONS CB	3 162,72	2 851,61
627300 FRAIS BANQUE	1 481,79	1 707,08
628200 ABONNEMENT TPE MOBILE	943,50	725,28
Impôts, taxes et versements assimilés		4 274,29
631200 Taxe d'apprentissage	0,00	0,00
631300 Formation Continue	480,00	0,00
635110 C Fonciere Entreprises	1 047,00	1 336,35
635120 Taxes foncieres	1 301,00	1 341,50
633800 Impots et taxes divers	1 446,29	1 123,20
635130 CVAE	0,00	257,00
Salaires et Traitements		227 540,79
641100 Salaires	231 935,50	195 614,54
641110 avantages en nature	-6 395,25	-6 502,09
641111 chom partiel-complem RMN	0,00	0,00
641912 Ind CGOLMAGE PARTIEL	2 000,54	3 452,40
641400 Indémnitée Ruprute convent,	0,00	0,00
641901 CREDIT CICE	0,00	0,00
641902 Aide a Formation	0,00	0,00
Charges Sociales		72 751,16
645100 Cotisations URSSAF	44 367,93	35 621,39
645200 Cotisations MUTUELLE AXERIA	3 077,97	2 550,60
645300 Cotisations caisse RETRAITE	16 610,46	8 088,25
645330 Cotisations AG2R PREVOYANCE	5 256,85	5 794,14
645400 Cotisations ASSEDIC	0,00	0,00
647500 Medicine Travail	1 998,00	943,32
647550 Pharmacie	130,11	0,00
651600 Droits d'auteur	473,84	676,29
651800 Abonnement EURO INFORMAT	186,00	0,00

651810 Abonnement HOMIRIS ALARME	650,00		582,00
Dotations d'Exploitation		2 919,50	
681100 Dotations aux amortissements	2 919,50		5 125,71
681700 Dotations p/creances douteuses	0,00		0,00
Produits et Charges Financières		625,65	
661000 Intérêts Bancaires	0,00		0,00
661800 Interets des autres dettes	114,36		0,00
658000 Frais divers de gestion	511,29		0,41
671200 Amendes Non Deductibles	0,00		0,00
671250 Majorations déductibles	0,00		0,00
675000 Valeurs compt elem actifs cédés	0,00		0,00
Impôts sur les Bénéfices		0,00	
695000 Impôts sur les sociétés	0,00		3 500,00
		623 463,26	574 787,80

TOTAL des PRODUITS

594 200,98	594 618,58
623 463,26	574 787,80

TOTAL des CHARGES

RESULTAT

-29 262,28	19 830,78
-------------------	------------------

A PORTUGUESA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 40.000,00 €

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 627 794 VERSAILLES

C.S.P
TPM
C.A.M

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 09 septembre à 09 heures, les associés de la Société à Responsabilité Limitée, A PORTUGUESA, au capital de 40.000.00 €, divisé en 100 actions de 400 €, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents

Madame Miriana PANDEIRADA MARTINS, propriétaire de 26 parts sociales :

Monsieur Gabriel PANDEIRADA MARTINS, propriétaire de 26 parts sociales :

Madame Cristiana SIMOES PANDEIRADA, propriétaire de 48 parts sociales :

Total des parts des associées présentes ou représentées : 100 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame PANDEIRADA MARTIS MIRIANA, Co-Gérante.

La présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 mai 2023 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;

C.S.P.
M.P.N

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 mai 2023 et des rapports qui les concernent ; quitus à la gérance ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

Puis, la présidente ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte, à la gérance, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise, aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat de (29 262,28) €

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 mai 2023.

L'assemblée générale donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat l'exercice clos le 31 mai 2023, soit (29 262.28) € au report à nouveau bénéficiaire.

L'assemblée générale prend acte de ce que le report à nouveau s'établi, après affectation, à 163 602.37 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame PANDEIRADA MARTINS MIRIANA n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

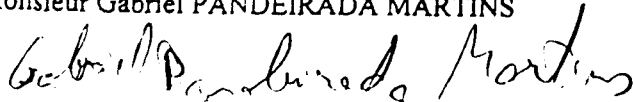
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Le présent procès-verbal, a été établi et signé par la Co-Gérante et les associés présents.

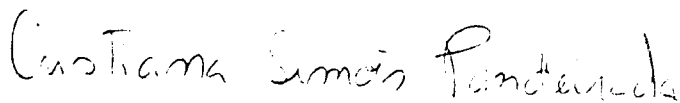
Madame Miriana PANDEIRADA MARTINS



Monsieur Gabriel PANDEIRADA MARTINS



Madame Cristiana SIMOES PANDEIRADA



A PORTUGUESA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 627 794 VERSAILLES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 SEPTEMBRE 2023

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 MAI 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat.

Activité de la société

- ✓ Situation et évolution de la Société en cours d'exercice :

Le chiffre d'affaires est en augmentation

- ✓ Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Notre objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} JUIN 2023 est d'augmenter le chiffre d'affaires.

- ✓ Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 MAI 2023, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement susceptible de figurer dans ce rapport n'est intervenu.

Activités de la société en matière de recherche et de développement

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

Présentation des comptes et d'affectation du résultat

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que des exercices précédents.

Les résultats les plus significatifs de l'exercice sont les suivants :

177

Au cours de l'exercice clos le 31 MAI 2023,

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 591 865.36 €, contre 587 161.38 €, pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'est élevé à 69.19 €, contre ZERO € pour l'exercice précédent.

Le montant de Transfert de charges est élevé à 963.08 € contre 7 457.20 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation sont élevés à 592 897.58 €, contre 594 618.58 €, pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevés à 227 540.79 €, contre 192 564.85 €, pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'est élevé à 71 441.32 €, contre 52 997.70 €, pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 623 348.90 €, contre 571 287.80 €, pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (30 565.68) €, contre 23 330.78 €, pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 1 303.40 € ressort pour l'exercice à ZERO €.

Après prise en compte :

- D'un impôt sur les sociétés de : 0.00 €
- Charges exceptionnelles de : 0.00 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 MAI 2023 se solde par (29 262.28) €, contre 19 830.78 €, pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'élevant à (29 262.28) € en totalité au compte « *report à nouveau* » du bilan, lequel s'élèverait ainsi à 163 602.37 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 203 602.37 €.

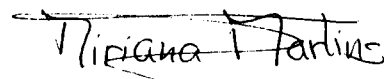
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39.4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code n'a été opérée.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

LA GERANTE


2

A PORTUGUESA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 627 794 VERSAILLES

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES

A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2023

Chers associés,

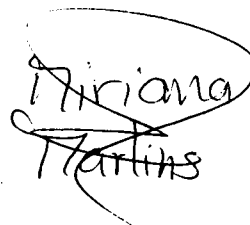
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 223-19 du nouveau Code de Commerce, cité ci-dessus, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de la société est intéressé.

Il s'agit :

- ✓ De Madame PANDEIRADA MARTIS MIRIANA Co-Gérante de la société. A ce titre elle a perçu la rémunération de 15 873.61 €, dans l'exercice clos le 31 MAI 2023, en qualité de Co-Gérante.
- ✓ De Monsieur PANDEIRADA GABRIEL Co-Gérant de la société. A ce titre il a perçu la rémunération de 24 248.87 €, dans l'exercice clos le 31 MAI 2023, en qualité de Co-Gérant.

Chacune des conventions est soumise à votre approbation étant précisé que les associés intéressés ne pourront prendre part au vote relatif à la convention correspondante.

LA GERANTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Miriana Martins', enclosed within a large, loopy circular flourish.

A PORTUGUESA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 527 794 VERSAILLES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MAI 2023

Par assemblée générale ordinaire annuelle, en date du 09 septembre 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2023, la collectivité des associés a décidé, dans la troisième résolution, d'affecter le résultat de : (29 262.28) €

€ de la manière suivante :

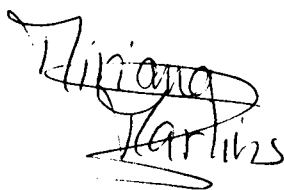
Report à nouveau antérieur = 192 864.65 €

Résultat de l'exercice = (29 262.28) €

Report à nouveau après affectation = 163 602.37 €

Conformément à la proposition d'affectation figurant dans le rapport de gestion, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

LA GERANTE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Liliana Martins', with a horizontal line drawn underneath the name.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/06/2022	et clos le	31/05/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal ☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
SARL PANDEIRADA MIRIANA A PORTUGUESA SARTROUVILLE				
SIRET	7	5	2	6
	2	6	2	7
	7	7	9	4
	0	0	0	1
	5	Mét :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
84 AVENUE MAURICE BERTEAUX 78500 SARTROUVILLE				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
BOULANGERIE PATISserie				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
				29 262
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche à activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				
Si oui, indication du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				
Nom et adresse du conseil:				
Tél:				
Tél:				
OGA/OMGA				
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				
Identité du déclarant:				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				
Date: Lieu:				
Qualité et nom du signataire: Madame PANDEIRADA MIRIANA GERANTE				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF)				
prestataire :				

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %				
							0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA BARTROUVILLE				Néant ☐ *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
			Consécutives à la réévaluation cours de l'exercice	à une mise en équivalence			
		1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF		
	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions		KJ	KK	KL		
	Sur sol propre (dont composants L9)		KM	KN	KO		
	Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KP	KQ	KR		
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	dont composants M2		26 749			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3		37 969	1 460		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX		
	Matériel de transport *		KY	KZ	LA		
CORPORELLES	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	83 735	LC		
	Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK	LL	LM		
	TOTAL III		LN	148 452	LO		
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V		
	TOTAL IV		LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	148 452	ØH		
			ØJ		ØK		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
		1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions		IQ	MA	MB	MC	
	Sur sol propre		IR	MD	ME	MF	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS	MG	MH	26 749	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT	MJ	MK	39 429	
	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU	MM	MN	MO	
	Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	
	CORPORELLES	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	83 735
Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
TOTAL III			IY	NG	NH	149 912	
Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	149 912	
			ØM		ØN		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL A PORTUGUESA SARTROUVILLE					Néant ☐ *		
Exercice N clos le		3	1	0	5	2	0	2	3
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								①	②
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industrielles								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH			
TOTAL I		RK	RM	RN	RO			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY	26 012 265 26 277		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC	32 606 2 211 34 817		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO	83 217 444 83 661		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT			
TOTAL II		QU	QV	QW	QX	141 835 2 920 144 754		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR	141 835 2 920 144 754		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages, récupérations et divers	V4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *				
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	ØU		ØV		ØW		ØX	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituées* UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 750	1 750		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 876	9 876		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 073	9 073			
	Charges constatées d'avance	VS	133	133			
TOTAUX		VT	20 831	VU	20 831	VV	
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associées (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 782	17 782			
Personnel et comptes rattachés		8C	15 336	15 336			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 827	12 827			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 122	10 122			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	599	599			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	4 720	4 720			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	61 385	VZ	61 385		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐		Exercice N clos le	
								3 1 0 5 2 3	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	{ Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8			
		{ - imposées au taux de 0%		ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme		WN					
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3				
					TOTAL I		WR		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 29 262	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *					WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV				
			{ - imposées au taux de 0 %		WH				
			{ - imposées au taux de 19 %		WP				
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW				
			{ - imputées sur les déficits antérieurs		XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	{		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY				
Majoration d'amortissement *					XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 <i>septies</i>)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF	
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 <i>terdecies</i>)	PA		
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC		
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Zone de revitalisation prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XB				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	{	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH	)	XG		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD				
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 29 262	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{ Bénéfice (I moins II)		XI			
				{ Déficit (II moins I)			XJ 29 262		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	29 262		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-8D

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	29 262
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	29 262
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° b/s al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° b/s al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne VM		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. PORTUGUESA SARTROUVILLE										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	173 034		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 831			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE							
						Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	192 865			Report à nouveau	ZG	192 865						
						(N.B. : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	192 865					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			) YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
		- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			) XQ		24 252		
		- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	12 988
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV	
		- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			) ST		69 933		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	107 173	
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	1 047	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			) 9Z		3 227			
Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD										YX	4 274			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	53 447		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	29 680		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *										ØB	231 936		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
DIVERS TVA ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	24 252	25 030
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	12 988	10 635
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes	69 933	60 161
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	107 173	95 826
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	1 047	1 336
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 227	2 722
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	4 274	4 058
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	53 447	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	29 680	
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *		
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷				
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶				
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❷				
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %		
❶		❷	❸	❹		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA BARTROUVILLE				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/06/2022	et clos le	31/05/2023
Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	591 865	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	591 865	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	69	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	21 576	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	21 645	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	229 755	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	72 707	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 821	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	Og		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	304 283	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	309 227	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	309 227	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	591 865	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 6 / 2 0 2 2	GZ 3 1 / 0 5 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
2Néant ☐

Exercice clos le	3 1 0 5 2 0 2 3	N° SIRET	7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5
Dénomination de l'entreprise	A PORTUGUESA SARTROUVILLE		
Adresse (voie)	84 AVENUE MAURICE BERTEAUX		
Code postal	7 8 5 0 0	Ville	SARTROUVILLE
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 100
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2) MME	Nom patronymique PANDEIRADA	Prénom(s) CRISTIANA	
Nom marital	% de détention 48.00	Nb de parts ou actions 48	
Naissance : Date 05/08/1972	N° Département 87000	Commune LIMOGES	Pays FR
Adresse : N° 126	Voie BOULEVARD DE BEZONS		
Code postal 78500	Commune SARTROUVILLE	Pays FR	
Tire (2) MME	Nom patronymique MARTINS	Prénom(s) MIRIANA	
Nom marital	% de détention 26.00	Nb de parts ou actions 26	
Naissance : Date 13/07/1995	N° Département 99	Commune CASCAIS	Pays PT
Adresse : N° 126	Voie BOULEVARD DE BEZONS		
Code postal 78500	Commune SARTROUVILLE	Pays FR	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

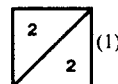
2023

2059F

Composition du capital social

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	MR	Nom patronymique	MARTINS	Prénom(s)	GABRIEL
Nom marital		% de détention	26.00	Nb de parts ou actions	26
Naissance:	Date	N° Département	99	Commune	CASCAIS
Adresse:	N°	Voie	BOULEVARD DE BEZONS	Pays	PT
	Code Postal	Commune	SARTROUVILLE	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse:	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse:	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse:	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse:	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse:	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse:	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

1

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 0 5 2 0 2 3	N° SIRET	7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5
Dénomination de l'entreprise	A PORTUGUESA SARTROUVILLE		
Adresse (voie)	84 AVENUE MAURICE BERTEAUX		
Code postal	1 8 5 0 0	Ville	SARTROUVILLE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant **752627794**
A PORTUGUESA SARTROUVILLE
84 AVENUE MAURICE BERTEAUX

Désignation du déclarant
78500 SARTROUVILLE

Code activité NAF **1071C**
 Référence d'Obligation Fiscale TDFC **IS1**
 Référence d'Obligation Fiscale CVAE **CVAE1**

Désignation du conseil

☒ Pas de conseil
☐ Comptable
☐ Cabinet Conseil
☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale **BI**
 Régime fiscal **RN**
 Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) **IS**
 Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant
 Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration **NOR**

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N **01/06/2022**
 Date de clôture de l'exercice ou période N **31/05/2023**
 Durée de l'exercice ou période N **12**
 Date d'arrêt provisoire des comptes
 Date de clôture de l'exercice ou période N-1 **31/05/2022**
 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
 Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) **12**

D. MONNAIE

Code monnaie **EUR**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A – 14030*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SARL A PORTUGUESA SARTROUVILLE

Adresse

84 AVENUE MAURICE BERTEAUX

Code postal

7 8 5 0 0

Ville

SARTROUVILLE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5

Période référence

0 1 / 0 6 / 2 0 2 2 3 1 / 0 5 / 2 0 2 3

Date de cessation

/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

309 227

case JU du 2036-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2066-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

591 865

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A SARTROUVILLE

DATE

SIGNATURE

MME

PANDEIRADA MIRIA

GERANTE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

B. Liste des lieux d'exercice des salariées employées plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) *Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..*
(2) *Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.*

SARL A PORTUGUESA - SARTROUVILLE

BILAN - Actif 2022/2023

BILAN - Passif 2022/2023

	brut	amort/prov	net	N-1		net	N-1
Actif Immobilisé					Capitaux Propres		
207000 Fonds de Commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	101000 Capital	40 000,00	0,00
213500 A.A..INSTALLATIONS	9 440,40	8 968,40	472,00	0,00	106100 Réserve Légale	0,00	0,00
21351 A.A.I. "Portugal"	17 308,27	17 308,27	0,00	0,00	106800 Autres réserves	0,00	0,00
218400 MOBILIER	825,53	825,53	0,00	0,00	119000 Report à nouveau (débitur)	192 864,65	0,00
215100 Matériel outillage	39 428,50	34 816,83	4 611,67	0,00	129000 Résultat de l'exercice	-29 262,28	0,00
218200 Materiel Transport	0,00	0,00	0,00	0,00			
218410 Mobilier "Portugal"	82 909,45	82 835,45	74,00	0,00	Dettes		
275100 Dépôt et caution versés	0,00	0,00	0,00	0,00	512100 BANQUE	0,00	0,00
Actif Circulant					401000 Fournisseurs	17 782,12	0,00
Stocks					408100 Factures Fournisseurs NP	0,00	0,00
310000 Stocks Matières Premières	40 540,82	0,00	40 540,82	0,00	421000 Salaires	15 335,81	0,00
330000 Travaux en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	431000 URSSAF	7 531,00	0,00
370000 Stocks Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	437200 MUTUELLE	2 134,40	0,00
Créances					437300 GROUPE AG2R	3 161,28	0,00
409100 Acompte FOURNISSEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	428600 Charges à payer		
411— Clients	0,00	0,00	0,00	0,00	438600 Etats C.A.P		0,00
44400 Impôts sue benefices	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00	444000 Etats I S		
445620 TVA sur Immobilisations	367,00	0,00	367,00	0,00	445860 TVA sur F. à E. - Clients		0,00
445600 TVA déductible	8 979,15	0,00	8 979,15	0,00	445511 TVA à décaisser	4 975,00	0,00
445670 Crédit de TVA à reporter	0,00	0,00	0,00	0,00	445710 TVA collectée	5 146,59	0,00
445710 TVA colectée	529,60	0,00	529,60	0,00	442100 Retenue à la Source	94,40	
467101 Débiteur divers	9 072,86	0,00	9 072,86	0,00	448600 Etat - Charges à Payer	505,00	0,00
Disponibilités					455100 Comptes courants	4 719,80	0,00
512100 BANQUE	197 457,89	0,00	197 457,89	0,00	486000 Créiteur divers	0,00	0,00
530000 Caisse	0,00	0,00	0,00	0,00			
503100 Valeurs placemennt	1 000,00		1 000,00				
486100 Charges Constatées Avance	132,78	0,00	132,78	0,00			
TOTAL	409 742,25	144 754,48	264 987,77	0,00	TOTAL	264 987,77	0,00

ANNEXE

REGLES GENERALES**METHODES COMPTABLES ET DEROGATIONS**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'ensemble de ces documents a pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats de l'entreprise.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les principes et méthodes d'évaluation ci-après décrits, ont été retenus par les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les immobilisations.

STOCKS et EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères éventuelles ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change précédent la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur normale.

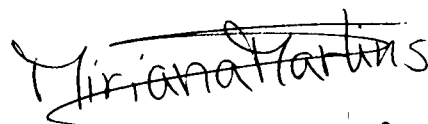
ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

DEVELOPPEMENT PARTICULIER

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, il a été analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiqués. L'application des nouvelles règles issues du changement de réglementation n'a aucun impact sur les comptes annuels.

A handwritten signature in black ink, reading "Miriana Martins". The signature is written in a cursive style with a horizontal line crossing through the middle of the name.